



Visa pour chercheurs/scientifiques

Ces informations s'adressent à vous si vous avez obtenu un master/doctorat et si vous souhaitez poursuivre un projet de recherche en Allemagne (p. ex. également un doctorat qui n'est pas intégré dans un cursus à plein temps). Veuillez également consulter notre fiche « Informationen für Forschungseinrichtungen » (uniquement en langue allemande).

Si vous remplissez les conditions requises pour la délivrance d'un visa pour chercheurs et pour la Carte Bleue européenne, vous aurez la possibilité de choisir. Si vous optez pour la Carte Bleue européenne, veuillez consulter notre fiche « Carte Bleue européenne ».

Lors de votre RDV, veuillez présenter **les documents originaux (+ 2 copies)** mentionnés ci-après :

- le formulaire de demande dûment rempli (cf. site web de l'ambassade)
- un passeport national valable
- un titre de séjour belge valable
- un certificat de résidence récent, délivré par votre commune belge
- l'[accord d'admission](#) selon le § 38f AufenthV ou contrat de même contenu conclu avec l'organisme de recherche
- lorsque l'organisme de recherche n'est pas principalement financé par des fonds publics : l'engagement écrit de l'organisme de recherche de prendre en charge les coûts liés d'une part, aux frais de subsistance lors d'un séjour irrégulier au sein de l'Union Européenne et d'autre part, aux mesures concernant une expulsion qui pourraient survenir jusqu'à six mois après la fin de l'accord d'admission (§ 18d paragraphe 1, n° 2 AufenthG)
- un CV
- des diplômes universitaires
- la preuve d'une couverture d'assurance maladie pour l'Allemagne
- 2 photos d'identité biométrique (datant de moins de 6 mois)
- frais de visa de 75,00 € (réglable en espèces ou par carte Visa/Mastercard, pas de Bancontact)

Veillez présenter tous les documents requis, des demandes incomplètes seront refusées. Au cas où vos diplômes seraient établis dans une langue autre que l'allemand, l'anglais, le néerlandais ou le français, veuillez y joindre une traduction. Dans certains cas particuliers, la présentation de documents supplémentaires peut être requise.

Afin de déposer votre demande, réservez s.v.p. un RDV par le biais du [service en ligne de prise de RDV](#).

Le service des visas est joignable pour informations supplémentaires les mardi et jeudi entre 14 et 15 heures.

tél. : 02 – 787.18.18

fax : 02 – 787.28.18

e-mail : rk-115-di@bruessel.diplo.de

Clause de non-responsabilité : Les renseignements contenus dans cette note sont fondés sur les informations dont dispose l'ambassade au moment de sa rédaction. L'ambassade décline toute responsabilité concernant leur exhaustivité ou leur exactitude.